

Les Certificats de Spécialisation de l'enseignement agricole



CS Maintenance des terrains de sports et de loisirs

À savoir

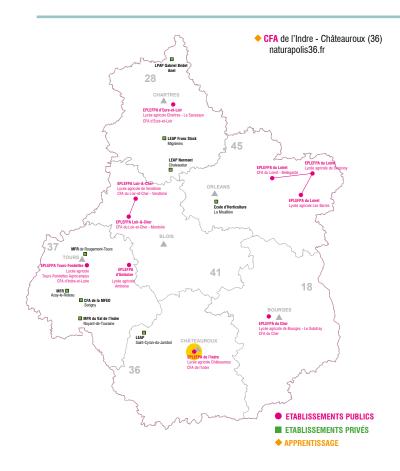
L'ouvrier spécialisé en conduite de chantier en maintenance de terrains de sports et de loisirs participe, en tant qu'ouvrier qualifié, à la réalisation de travaux d'aménagement de terrains de sport ou de loisirs sous la conduite d'un responsable de chantier. Il prépare et aplanit le sol à l'aide d'engins (mini-pelle, mini-chargeur), il évacue les déchets du chantier. Il met en place le sol synthétique, le sol stabilisé ou le gazon et procède au traçage sur le terrain. Il installe le système d'arrosage selon les indications du plan. Il place les équipements sur les aires de jeux ou de détente en veillant au respect des normes européennes. Il réalise des travaux de maçonnerie, la pose de bordures et de clôtures pour l'aménagement des abords. Il assure un entretien des terrains adapté à chaque type de surface ainsi que le nettoyage et la maintenance des équipements.

Les attendus de "Parcoursup"

- Manifester de l'intérêt pour les aménagements paysagers, l'entretien des parcs et jardins, les espaces verts, terrains de sports et aires de jeux
- Manifester de l'intérêt pour la gestion technique, économique et pratique d'un chantier
- Vouloir travailler en extérieur en entreprises d'espaces verts, des travaux publics en collectivités territoriales ou en entreprises spécialisées dans l'aménagement et l'entretien de sols sportifs engazonnés

Les admissions

- être titulaire d'un diplôme de niveau 4 :
 - du baccalauréat professionnel « aménagement de l'espace »
 - du baccalauréat professionnel production horticole
 - du brevet professionnel aménagements paysagers
 - du brevet professionnel travaux horticoles
 - du baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement »
 - du BTSA aménagements paysagers
 - titres et certificats RNCP du secteur des aménagements paysagers de niveau 4
- pour les candidats ne remplissant pas ces conditions, voir auprès des centres de formation les possibilités de dérogation.



www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Post-bac/cs-maintenance-des-terrains-de-sports-et-de-loisirs







